

AVIS N° 75/25

SEANCE DU	25/11/2025		
INTITULE	Portant ouverture de l'introduction du titre « SPA BASA ALGERIE »		
	Visa COSOB n°2025/02 du 26 mars 2025		
MARCHE	Marché de titres de créances/compartiment émergent		

La SGBV porte à la connaissance du marché l'ouverture de l'introduction du titre participatif BASA ALGERIE SPA. Constituant une synthèse d'information générale, cet avis a pour objet de fixer les modalités pratiques de déroulement de l'opération.

Introduction

Fondée en 2017, BASA Cosmétique Algérie a débuté son activité de manière progressive à partir de 2022, testant le marché avec une gamme initiale de produits destinée aux consommateurs les plus exigeants en matière de soins naturels et sécuritaires.

A partir du mois d'octobre 2024, le capital social de SPA BASA ALGERIE est arrêté à Cinquante millions de dinars (50 000 000 DA) répartis en cinquante mille actions (50 000) d'une valeur nominale de mille dinars (1000 DA) chacune

En application des résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire de la société du 15 avril 2025, portant validation de la décision de procéder à l'émission des deux cents mille (200 000) titres participatifs à 1 000Da pour chaque titre participatif.



Fiche technique de « BASA SPA » :

Dénomination sociale	SPA BASA ALGERIE		
Date de début d'activité	2022		
Capital social	50.000.000,00 dinars divisé en 50.000 actions.		
Siège sociale	Coopérative El Karama, Lot 01, Local 01, Bir Eldjir -		
	Wilaya Oran		
Domaine d'activité	La fabrication de produits cosmétiques et de soins		
	naturels, ainsi que de produits parapharmaceutiques.		
Implantation géographique	Wilaya d'Oran.		
Contact	Direction Générale :		
	Tél. +213. (0) 41. 65.88.62 – Fax : +213. (0) 41. 65.82.67		
	E-Mail : hadjar@basacosmetique.com		
	Web: www.basacosmetique.com		

Caractéristiques de l'opération :

Nature des titres	Titres participatifs
Quantité offerte	200 000 titres.
Montant global de l'opération	200 000 000,00 dinars.
Prix de souscription	100% de leur valeur nominale soit à 1 000 DA chacun
Période de souscription	Du 30 novembre au 24 décembre 2025.
Forme juridique des titres	Au porteur, inscrits en compte auprès de teneurs de comptes conservateurs de titres habilités.
Date de jouissance	01 janvier 2025.
Négociabilité des actions	Les titres seront négociables sur le compartiment émergent du marché des titres de créances
Rémunération	La rémunération des titres avec un taux fixe nul et un taux variable
Chef de file/Syndicat de	Invest market, CPA, BDL, BNA et BADR
placement	



Modalités de souscription :

Le déroulement de l'opération de l'émission des titres participatifs est présenté comme suit :

L'émission débutera le 30 novembre 2025, la société BASA SPA procèdera à l'émission de deux cent mille (200 000) titres, ce qui représente un montant de deux cent millions de dinars, Toutefois, la société se réserve le droit d'accepter le montant effectivement souscrit, même si celui-ci est inférieur à l'objectif initial.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission 200 000 000 DZD est intégralement souscrit. Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel de la cote de la SGBV.

Mentions minimales des ordres :

L'ordre de souscription doit comporter les informations suivantes :

Information	Obligatoire
Code agence	√
Nom et prénom (ou Dénomination) du bénéficiaire	√
Date de naissance du bénéficiaire	✓
Type et Numéro CNI / PC / RC/NIN	✓
Nature du compte (Propre, Mandant)	✓
Adresse du bénéficiaire	
Tél. / e-mail du bénéficiaire	
Wilaya du bénéficiaire	✓
Nombre de titre en chiffres	√
Date de souscription	✓

Conditions de souscription :

Les membres du syndicat de placement qui procèderont à la collecte des ordres devront respecter les règles suivantes :

- Le client devra être clairement identifié;
- La demande de souscription ne doit être validée que si le compte espèce présente un solde suffisant pour la couvrir intégralement. Ce solde devra être bloqué jusqu'au dénouement de l'opération;



- Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer que les ordres souscriptions acheminés contiennent les mentions obligatoires;
- Les ordres de souscription peuvent faire objet de modification ou d'annulation et ce jusqu'au dernier jour de la période de l'offre. A la clôture, tous les ordres sont irrévocables.
- L'offre est destinée aux investisseurs professionnels (institutionnels et qualifiés), tels que définis pat le règlement 23-04 du 25 octobre 2023.

Déroulement de l'opération :

Centralisation

Durant toute la période de souscription, les ordres recueillis par les membres du Syndicat de placement peuvent être saisis dans la plateforme de la SGBV dédiée à cette opération. Seuls les ordres conformes seront enregistrés.

A cet effet, le parquet de la Bourse d'Alger sera ouvert, de dimanche à jeudi, aux agents autorisés, représentant les IOB de 9 :00 à 15 :00.

Traitement des ordres	
Contrôle et validation	A la clôture de la période de centralisation, la SGBV procèdera à la validation des ordres. A l'issue de cette phase, la SGBV transmet un état des ordres rejetés aux IOB concernés. Cet état énumère l'ensemble des ordres rejetés ainsi que leurs motifs de rejet.
Allocation	Les titres seront alloués sur la base du principe FIFO premier arrivé, premier servi.

Enregistrement et Publication des résultats

Les résultats de l'opération seront enregistrés et rendus publics par la SGBV et ce, par la publication d'un avis de résultats au Bulletin Officiel de la Cote.

L'émetteur BASA Spa, la COSOB, les membres du syndicat de placement ainsi que le Dépositaire Centrale des titres seront destinataires des résultats de l'opération.

Règlement livraison

Le dénouement de l'opération sera assuré par le Dépositaire Centrale sur la base des fichiers transmis par la SGBV, et ce trois (03) jours ouvrables suivant la date de divulgation des résultats.



Calendrier de l'opération :

L'opération d'introduction en Bourse du titre BASA Spa se déroulera selon le calendrier suivant :

Novembre

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

25/11/2025	Publication au BOC de l'avis d'ouverture de l'introduction
30/11/2025	Ouverture de la période de souscription.
	Ouverture de la période de centralisation.
24/12/2025	Clôture de la période de souscription.
25/12/2025	Clôture de la période centralisation à 12 :00.
	Validation des ordres par les IOB à 12 :30.
28/12/2025	Traitement des rejets par la SGBV.
	Remise par la SGBV du listing des ordres rejetés aux IOB.
	Réception par la COSOB, l'émetteur et le Chef de file du :
	PV du Comité de suivi attestant la réussite de l'opération, et de la
	Synthèse des résultats de souscription de la SGBV.
28/12/2025	Allocation des souscriptions par la SGBV
28/12/2025	Enregistrement de l'opération.
	Remise des résultats de l'opération aux IOB, Algérie clearing,
	émetteur et COSOB.
	Publication de l'avis de résultat au BOC.
31/12/2025	Dénouement de l'opération.
04/01/2026	Cérémonie et début des négociations

Les dates peuvent faire objet de modification. Un avis SGBV relatif à cette modification sera publié dans le Bulletin Officiel de la Cote.



Suivi de l'Opération:

Un Comité de Suivi, est mis en place. Il inclut les représentants de l'émetteur, la COSOB, Algérie clearing ainsi que les membres du syndicat de placement.

Le Comité de Suivi a pour rôle de :

- Suivre la conduite de l'opération et d'atténuer les contraintes surgissant, éventuellement, durant son déroulement.
- Prendre les décisions relatives au déroulement de l'opération en vue d'assurer la réussite de l'opération, tout en respectant l'intégrité du marché et la réglementation en vigueur.
- Servir de moyen de communication des taux d'avancement de l'opération et ses résultats finaux.
- Représenter un lieu de réflexion et de concertation pour les besoins de l'opération en question.

Le Comité de Suivi fixe la fréquence de ses réunions qui se tiendront au siège de la SGBV.

Complément d'informations:

Pour tout complément d'information, la note visée est disponible sur le lien suivant : https://www.sgbv.dz/?page=details_actualite&act=994&lang=fr